



DEPARTEMENT DE L'HERAULT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
DU SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES
ORDURES MENAGERES DE LA REGION DE PEZENAS

SEANCE du mercredi 16 novembre 2016

DLB 2016/071

L'an deux mille seize et le mercredi 16 novembre à 17h30, les membres du Comité Syndical du SICTOM de la Région de Pézenas se sont réunis en session ordinaire, dans le lieu habituel de leurs séances, sous la Présidence de Monsieur Alain VOGEL-SINGER, Président.

Date de la convocation : 10 novembre 2016

Affichage de la convocation : 10 novembre 2016

Présents : Gérard ABELLA, Christian ALLEMANY, Jean-Marie AT, Philippe AUDOUI, Jean AUGE, Louis BENTAJOU, Philippe BOUCHE, Rémi BOUYALA, Olivier BRUN, Michel CARAYON, Louis CARME, Gilles D'ETTORE, Adam DA SILVA, Sandrine DENIER, Alain DURAND, Norbert ETIENNE, Michel FARENC, Sébastien FREY, Robert GAIRAUD, Noëlle MARTINEZ, Robert GELY, Rémy GLOMOT, Jacques HUC, Philippe HUPPE, Muriel ICHE, Paul ISARD, Christian JANTEL, Bruno JULIEN, Sylvie KLEIN, Jean-Yves LE BOZEC, Marion MAERTEN, Daniel MARECHAL, Dominique MARCOS, Pierre MARHUENDA, Jean MARTINEZ, Philippe MARTINEZ, Marie-Hélène MATTIA, Gérard MILLAT, Jean-Claude RENAU, Daniel RENAUD, Pierre-Jean ROUGEOT, Annick SATGER, Bernard SAUCEROTTE, Edgar SICARD, Robert SOUQUE, Christian THERON, Christophe THOMAS, Michel TRINQUIER, Claude VISTE, Alain VOGEL-SINGER.

Absents excusés : Laure GODEFROY, Alain RYAU, Jean-François BARRACHINA, Alain GRENIER, Dominique BIGARI, Chantal GUILHOU.

Secrétaire de séance : Adam DA SILVA

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Objet : Installation d'ombrières sur le parking et sur le toit du siège administratif du SICTOM

Monsieur le Président informe l'assemblée délibérante qu'une convention peut être signée avec une société de projet créée par la SEMPER et QUADRAN visant à déposer un dossier auprès des services compétents de la Commission de Régulation de l'Énergie (C.R.E) pour la construction d'une centrale de production d'énergie solaire, sous la forme d'ombrières installées sur le parking et sur le toit du siège administratif du SICTOM.

Avantages :

- Construction à coût zéro,
- Versement d'un loyer,
- Installation gratuite d'une borne électrique pour le rechargement des véhicules électriques.

Le Comité Syndical est invité à valider ce projet de convention.

Le Comité Syndical,

Ouï l'exposé de son Président,

Après avoir délibéré,


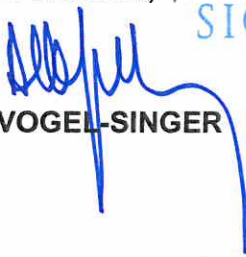
A l'unanimité (moins une voix : M. Alain VOGEL-SINGER)

APPROUVE le projet de convention d'installation d'ombrières sur le parking et sur le toit du siège administratif du SICTOM,

AUTORISE Monsieur le Président à signer ladite convention ainsi que tous documents ou avenants nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ont signé au registre les membres présents.

Fait les jours, mois et an que susdits.

Le Président, 

Alain VOGEL-SINGER

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois à compter de la transmission au représentant de l'État le
et de sa publication le 22/11/2016

22/11/2016

A Nézignan l'Évêque, le 22/11/2016